

# Les responsabilités du chef d'entreprise dans l'économie actuelle : un point de vue français

Autor(en): **Cousté, Pierre-Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **19 (1961)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-135338>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les responsabilités du chef d'entreprise dans l'économie actuelle

Un point de vue français

Pierre-Bernard Cousté

président du Centre des jeunes patrons de France

## L'homme qui prévoit

Un chef d'entreprise est d'abord un homme qui prévoit, un homme tendu vers l'avenir. Sa responsabilité propre est de voir méthodiquement plus loin que ceux qui assument la vie courante de l'entreprise. En ce sens, il est donc par nécessité un homme de progrès. Pour s'être appliqué à établir les perspectives de son entreprise, chaque patron a mesuré les difficultés de l'attitude *prospective* qui oblige à tenir compte de nombreux facteurs d'évolution. Il y a une différence essentielle entre la prévision chiffrée à court et moyen terme, limitée aux éléments de l'entreprise, et la prospective, qui suppose une vue plus globale et à plus long terme de l'évolution générale et de ses conséquences pour l'entreprise.

L'un de ces facteurs, et sans doute aussi l'un des plus importants, est la construction, chaque jour plus solide, d'une communauté économique européenne. Le chef d'entreprise est tenu d'être homme de progrès. Il doit l'être encore plus dans le cadre européen, qu'il s'agisse de l'Europe à six, à treize, à vingt, ou même de la Communauté atlantique.

Ayant ainsi tracé rapidement le cadre général de son action, nous concevons donc le chef d'entreprise dans l'économie européenne comme un *animateur responsable*.

Ces deux mots: « animateur » et « responsable » nous serviront de guide pour cette réflexion.

## L'homme de synthèse

Si le chef d'entreprise ne peut tout faire — surtout si son entreprise a une taille déjà importante — il reste l'homme de synthèse des différentes fonctions qui doivent être assumées.

Voyons ces principales fonctions. Il est:

a) *Fabricant*: comme fabricant, c'est-à-dire comme technicien, sa préoccupation permanente est l'accroissement de la productivité, donc le progrès. « Progrès » est synonyme de « productivité ».

Mais alors quelle politique suivre? Doit-il donner à son personnel un niveau de vie croissant à l'aide de salaires plus élevés ou, au contraire, rechercher un abaissement des prix de revient pour accroître les possibilités d'autofinancement et de développement de l'entreprise?

L'accroissement de productivité pose des problèmes et, en particulier, celui du partage des fruits entre l'*entreprise* en tant que telle pour son renouvellement matériel, les *capitalistes* pour la rémunération du risque qu'ils courent, l'ensemble du *personnel* pour l'accroissement de ses salaires et donc du niveau de vie et enfin les *clients*, par une action sur les prix.

b) *Chercheur*: en tant que chercheurs, le chef d'entreprise et son équipe de recherche considèrent comme synonymes *progrès et imagination créatrice*.

Le progrès technique est la condition du progrès général des moyens de vie des Européens. Les conséquences du progrès sont visibles et doivent être maîtrisées pour rester humaines.

c) *Vendeur* : en tant que vendeur, le chef d'entreprise rend synonymes le *progrès et le meilleur service du consommateur en prix et qualité et en délais de livraisons*. Ce souci nous amène à réfléchir presque immédiatement aux *ententes* : notre position est de ne pas penser en théoriciens mais plutôt en expérimentateurs. Certaines ententes sont au service du consommateur entendu dans le sens large. Le monopole nous paraît condamnable, mais le gaspillage est contraire au bien général. La concurrence sans débordements apparaît comme un facteur de stimulation et la dimension européenne donne à cette concurrence une force jusqu'alors jamais égalée.

Cependant, on a fait rapidement l'Europe des producteurs. Elle est plus facile à réaliser car les producteurs sont organisés. Mais l'Europe des consommateurs ? Elle nous préoccupe ; nous devons travailler à la réaliser.

d) *Administrateur* : la gestion de l'entreprise, si l'on veut que celle-ci soit efficace, doit comporter principalement la poursuite d'*objectifs* pour l'entreprise en tant que telle. En ce sens, pour le chef d'entreprise le *progrès est synonyme de « prévision »*, tant pour les hommes dans l'entreprise que pour les investissements qui doivent être décidés.

Le rôle d'animateur que le chef d'entreprise assume, ne peut pas être considéré seulement dans le cadre d'activités industrielles ou commerciales. Ce rôle est de plus en plus mis en évidence également dans l'exercice de la profession d'agriculteur. Ceci souligne la solidarité profonde et souvent mal connue de l'agriculture et de l'industrie.

## **Une responsabilité économique**

Mais les responsabilités du chef d'entreprise — et c'est là un des aspects essentiels de la mutation qui est intervenue dans sa fonction même — débordent largement le cadre de l'entreprise.

C'est au niveau de l'organisation économique qu'une nouvelle compétence s'impose pour les dirigeants économiques.

Ce sont des questions globales qui sont posées aux chefs d'entreprise et qui exigent qu'ils définissent ensemble un comportement collectif.

Ces questions portent sur l'emploi, sur la répartition des charges et des fruits de la vie économique, sur le développement économique.

Dans quel cadre peuvent-elles être résolues ? Certainement pas dans le cadre d'une économie libérale anarchique. Pas davantage dans celui d'un dirigisme étatique centralisant les pouvoirs de décision et de contrôle.

C'est au niveau de ce que l'on appelle volontiers une *économie concertée* (nationale aujourd'hui, mais demain, qui sait ? européenne) que s'exercera le mieux cette responsabilité d'animation et de création.

Les mots « économie concertée » ont été le plus souvent jusqu'alors employés par ceux qui assument des responsabilités publiques ou semi-publiques. C'est du reste un haut fonctionnaire français qui, sauf erreur, les a créés. Dans leur esprit, il s'agit essentiellement d'une confrontation de l'administration, des intérêts privés et des syndicalistes sur un objectif économique précis qui peut être le plan de la nation ou le développement d'une région. C'est en tout cas, dans l'examen concerté des objectifs mais aussi des moyens, l'occasion pour l'Etat de jouer un rôle d'arbitre, de trancher au nom de l'intérêt général.

Il serait sans doute très opportun et intéressant de se demander quel est le sens, la portée essentiellement nouvelle de l'économie concertée pour les chefs d'entreprise ?

A mon sens, parler d'économie concertée, c'est admettre officiellement, en pleine clarté, le rôle et l'importance des entreprises privées. Cette reconnaissance implique que l'on n'entend ni les détruire, ni les nationaliser, ni non plus les laisser agir dans un climat purement libéral. D'un autre côté, il n'est pas raisonnable de penser que toutes les entreprises et leurs animateurs seront « écoutés », c'est donc dire que l'économie concertée suppose l'organisation professionnelle. Mais quelle organisation professionnelle ?

Pour beaucoup de chefs d'entreprise, reconnaître la nécessité de l'organisation professionnelle représente un profond changement de mentalité entraînant au moins la prise de conscience de l'importance de la communication de nombreux et « très secrets » renseignements qui sont utilisés au profit de la profession tout entière ; c'est-à-dire que finalement ces informations sont reçues en retour par les entreprises qui les ont données, mais sous une forme bien plus complète qui leur permet de se « situer » dans la profession et la nation. A travers l'organisation professionnelle, l'orientation de l'économie suppose une définition publique de la politique du patronat. Par rapport au passé, de considérables progrès dans ce sens ont été accomplis. Restons conscients que beaucoup reste encore à faire si l'on veut, non seulement défendre, mais proposer pour être entendus.

Accepter une économie du « dialogue » suppose que les organisations professionnelles sont convenablement armées pour l'alimenter d'informations exactes et « inédites ». L'économie concertée est celle de la « confiance » entre les producteurs, les consommateurs et l'Etat. C'est dire qu'elle suppose une action toujours renouvelée en vue de parvenir au « décloisonnement » de notre société. A cet égard, elle est un élément de progrès, d'efficacité, d'adaptation du pays aux changements techniques et internationaux.

L'économie concertée suppose, en outre, un plan de développement de la nation, surtout si celle-ci — ce qui est souhaitable — entend maintenir, mieux, accroître le niveau de vie de tous. Ce qui ne veut pas dire cependant que l'économie concertée équivaut à une économie planifiée d'une façon contraignante. S'il s'agissait d'un plan rigide, substituant aux initiatives la contrainte, nous y serions résolument opposé. Mais nous devons admettre la nécessité impérieuse — pour notre propre sauvegarde — d'un programme, d'une prévision, en un mot d'un plan fixant des objectifs et définissant les moyens de les atteindre. Si nous participons librement et activement à l'élaboration du plan, aux choix qu'il implique, nous nous préparons ainsi de la meilleure manière à son exécution, c'est-à-dire à jouer et à faire jouer à nos entreprises par nos décisions de former des hommes, d'investir des capitaux, le rôle irremplaçable que nous leur reconnaissons.

A cet égard, l'économie concertée nous permet de dépasser la controverse qui tourne autour de la question de savoir qui doit organiser la planification : l'administration ou le patronat ? C'est à la fois l'Etat et les professions qui doivent jouer un rôle mais pas seulement eux. Il faut nécessairement leur associer les représentants des cadres, des ouvriers, des employés, sans omettre, dans la mesure où c'est possible, les représentants des consommateurs — notamment familiaux. C'est, sans doute, en partie parce que nous avons déjà commencé avec succès à nous concerter que le taux de croissance de l'économie française, qui est de l'ordre de 4 % par an depuis 1945, est très largement supérieur à celui de 1 % par an de la période 1928-1938.

A travers les plans de développement, il faut tendre à « éduquer » le plus grand nombre possible de responsables économiques, voire à « intéresser » la nation tout entière. En effet,

nous restons encore beaucoup trop dans l'ignorance des conditions économiques, sociales, financières dans lesquelles nous travaillons. Si l'économie concertée nous permet de progresser dans la connaissance des données de base et de motiver l'adhésion des Français à leur destin — au sens large du terme — elle serait à cet égard très souhaitable.

L'économie concertée, en rapprochant ceux dont les décisions influent sur le taux de croissance de la nation et en les informant mieux, se situe dans l'évolution normale des relations sociales en France. Elle répond, en effet, à la promotion souhaitée des travailleurs, à côté des agriculteurs et des industriels, à la connaissance et à la participation active à la vie économique. Les ouvriers, les employés, les cadres — ou tout au moins leurs dirigeants libres et responsables — ne séparent plus la poursuite de l'amélioration du niveau de vie et une plus juste répartition du bien-être d'une participation réelle et organisée au pouvoir économique. Voulant assurer à l'homme, compte tenu de nos structures économiques et sociales, plus de bonheur mais aussi plus de dignité, l'économie concertée, si elle conduit à atteindre cet objectif, doit être réalisée.

Cependant la véritable dimension de l'économie concertée est celle de la communauté économique européenne. C'est, sans doute aussi, celle où existe, du fait même de sa nouveauté et de sa nécessité, le moins de préjugés, de freins à l'innovation. Dans un avenir très proche, la création d'un organisme européen permanent est souhaitable — s'inspirant de notre Commissariat général au plan — pour permettre le développement économique harmonieux d'économies encore trop séparées. Cela n'est pas souhaitable pour l'Europe seulement, en tant que telle, pour éviter le gaspillage des investissements inspirés de vues trop nationalistes ou de rivalités déjà dépassées, mais aussi pour l'efficacité même de notre système économique nous permettant de participer de plus en plus à la croissance et à la promotion des pays sous-développés.

Les valeurs de civilisation que nous représentons — même si nous n'en avons pas une conscience suffisamment aiguë — doivent être défendues et diffusées. Penser que seuls les chefs d'entreprise ou telle catégorie sociale pourraient atteindre cet objectif, est une erreur. La liberté des hommes que nous croyons justement nécessaire ne pourra être gardée et rendue à ceux qui en sont malheureusement privés que dans la mesure où, *tous ensemble*, nous saurons chercher, puis trouver, les formes les plus adaptées pour unir efficacement l'initiative et les prévisions, le bonheur matériel des hommes, leur originalité, leur dignité, leurs intérêts personnels et l'intérêt général. Cela va au-delà de la satisfaction des besoins immédiats; il s'agit en effet de la vie des hommes, c'est-à-dire de ce qui est le plus respectable.

Le défi communiste, d'essence matérialiste, ne sera pas relevé seulement sur le plan matériel par les hommes que nous sommes. Il le sera d'abord sur le plan des valeurs spirituelles et de civilisation, dont nous devons être les défenseurs. Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans le dialogue matérialiste avec l'Est. L'Europe ne doit pas devenir une sorte de réplique de la course au bien-être matériel pur des deux blocs.

Le défi, nous devons l'aborder sur le double plan de l'humanisme et du développement matériel. Pour nous, l'un ne va pas sans l'autre. Nous voulons la liberté de penser, d'entreprendre, de s'exprimer. Cette plus grande liberté entraîne pour nous une plus grande exigence vis-à-vis de nous-mêmes d'abord. L'homme doit être l'objet de notre respect, doit conserver sa dignité.

Les chefs d'entreprise, comme tous les chefs de la vie économique, qu'ils soient fonctionnaires, universitaires, agriculteurs, industriels ou syndicalistes, doivent en prendre conscience: notre *force* est dans notre *liberté*.